



Mairie de **BONNAC**  
1 rue Théophile Delcassé – 09100 BONNAC  
Tel 05.61.68.33.13. - Fax : 05.61.68.36.13.  
Mail - [mairiebonnac@wanadoo.fr](mailto:mairiebonnac@wanadoo.fr)

Envoyé en préfecture le 03/05/2023

Reçu en préfecture le 03/05/2023

Publié le

ID : 009-210900601-20230503-202312-DE



N° 2023-12

**Séance du 25 avril 2023**

## **Extrait du registre des délibérations du conseil municipal**

L'an deux mille vingt-trois le vingt-cinq du mois d'avril à 20 h 00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de : M. COURNEIL Daniel, Maire.

**Membres en exercice : 15**

**Membres présents : 7**

**Date de convocation et d'affichage : 20 avril 2023**

**Présents** : COURNEIL Daniel, DEJEAN Éric, DUCLOS Jean-Claude, JOUBERT Rosalie, PONS Cédric, RESPAUD Joseph, RUMEAU Jean-Claude,

**Absent excusé** : Mme SAINT-SERNIN Laetitia a donnée procuration à M. DUCLOS Jean-Claude  
Mme CANCEL Véronique a donnée procuration à M. RUMEAU Jean-Claude  
M. DASSIE Serge a donné procuration à M. COURNEIL Daniel  
M. BEAUCOUSIN Alexandre à M. PONS Cédric  
Mme GAFFET Laetitia a donnée procuration à M. DEJEAN Eric

**Absents** : Mesdames QUEROL Sandra, REMBAULT Marie et M. LABORDE Patrice

**Secrétaire de séance** : M. JOUBERT Rosalie

**Présent dans l'assistance** : M. LESTRADE Jean

**Objet : Permis de Louer**

---

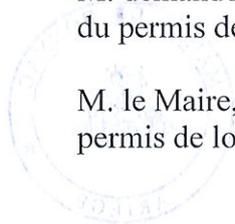
M. le Maire expose au conseil municipal, que la Communauté de Communes des Portes Ariège Pyrénées est engagée dans une politique de l'habitat qu'elle mène depuis sa création par le biais d'une plateforme locale de lutte contre l'habitat indigne et au travers de ses opérations d'amélioration de l'habitat privé et de renouvellement urbain, elle impulse et mène des programmes pérennes en la matière.

Une analyse menée d'octobre 2019 à janvier 2020 a relevé l'importance du parc privé potentiellement indigne. Ces pratiques locatives portant atteinte à la dignité humaine, la communauté des communes est détentrice de la compétence de l'habitat.

La communauté de commune souhaite le mettre en place afin d'intensifier ses actions de lutte contre l'habitat indigne.

M. demande de se prononcer sur l'adhésion de la commune de Bonnac à la mise en place du permis de louer auprès de la communauté des communes.

M. le Maire, précise qu'il est nécessaire d'établir un périmètre des rues affectées par le permis de louer dans le village :



M. le Maire propose le tableau suivant :

Noms des rues	Numéros
<b>BONNAC VILLAGE</b>	
Rue du moulin	1 au 55
Rue Théophile Delcassé	1 au 23
Place Delpech	1 au 11
Impasse Delpech	1 au 11
Rue de Rigail	Totalité
Rue des jardins	2 au 16 et du 3 à 29
Impasse de légalité	Totalité
Route de Saint- Amans	4 au 32
Rue de l'Eglise	3 au 25
Impasse du TUT	1 au 11 et du 2 au 4
Rue du Canton	3 au 27 et 2 au 24
Rue de l'Horloge	Totalité
Place du Piroulet	1 au 17
Place de l'Eglise	2 au 12
Rue de l'Eglise	Totalité
<b>BONNAC SALVAYRE</b>	
Place de l'abreuvoir	2 au 14 et 1 au 13
Route de Toulouse	1 au 13
Chemin de Barris	Totalité
<b>BONNAC LAFARGUE</b>	
Place de Lafargue	1 au 13 et du 2 au 18
Route de Lafargue	1 au 351
Rue du Lavoir	2 au 8 et 1 au 7
Rue du Payroulié	2 au 14 et du 1 au 25
Hameau de la Bouchède	Totalité
Hameau de Gratiane	Totalité

Après délibération, le conseil municipal décide de se prononcer :

Pour : 8 voix      Contre : 4      Abstentions : 0

Autorise M. le Maire à signer tout document permettant l'aboutissement de la présente décision.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Ont signé les membres présents.

Pour copie conforme aux registres des délibérations.

Le Maire,  
COURNEIL Darnis

